

Mercredi 10 mars 2010 - CTPL - Filière Fiscale**L'ordre du jour était le suivant :**

1. Approbation du PV du 5 octobre 2009 ;
2. Rapport budgétaire de l'année 2009 et budget prévisionnel 2010 ;
3. Rapport informatique 2009 et plan d'action 2010 ;
4. Présentation du plan de prévention des risques professionnels ;
5. Approbation des règlements intérieurs horaires variables des futurs SIP d'Argenteuil - Ville et de Garges - Centre ;
6. Questions diverses.

Cet ordre du jour a été modifié du fait de la présence du Dr BARRET- VERNIER : le plan de prévention a été examiné en premier.

4. Plan de prévention

Le docteur Barret-Vernier, médecin de prévention, a donné ses observations concernant le plan présenté par la direction :

Restaurant administratif de Cergy

Elle demande une étude ergonomique du restaurant en vue de simplifier les tâches des agents de service souffrant de troubles musculo-squelettiques. Elle soulève le problème de la moquette dans la salle de restauration : ce matériau n'est pas hygiénique et procure une charge de travail supplémentaire par rapport à d'autres surfaces de sols.

Pour FO, la mise en place d'un salad'bar pourrait être une des solutions, sous réserve que la DPAEP débloque enfin le financement.

Autre problème soulevé par FO, celui de la ventilation trop froide dans la salle de restaurant : la direction nous a répondu que cette ventilation n'avait pas été conçue pour être indépendante de celle de la cuisine. Nous avons insisté sur le fait que cette situation est aberrante en espérant des modifications futures.

Ergonomie des postes de travail

Le médecin de prévention a souligné que le clavier ne devait pas être trop éloigné du corps (la longueur des fils doit donc être adaptée), sous risque de troubles musculo-squelettiques. Les filtres sur écrans plats sont inutiles, il suffit de régler la luminosité et le contraste (beaucoup d'agents n'ont pas le réflexe de le faire). Pour les personnes souhaitant des tapis de souris et repose-poignets ergonomiques, ils doivent en faire la demande et le docteur Barret-Vernier se propose de rencontrer ces agents pour leur en expliquer la bonne utilisation. Elle a précisé que la position

du clavier devait être modifiée en fonction des tâches effectuées : analyse de documents ou saisie. Les problèmes de fauteuils doivent être signalés au chef de service, qui doit faire remonter l'information pour un changement de matériel.

Eclairage des bureaux

Le docteur Barret-Vernier préconise un éclairage par des néons modulables avec variateurs, ainsi qu'un zonage de la pièce à éclairer différemment en fonction des lieux de lumière naturelle et des bureaux installés.

Lieux fumeurs

Des plaintes sont remontées au médecin de prévention à propos des fumées de cigarettes trop proches des fenêtres et accès des bureaux. Elle a préconisé que les fumeurs s'éloignent de ces points d'accès.

Encore faut-il qu'ils aient un endroit aménagé à cet effet !

Risques psycho-sociaux

Le docteur Barret-Vernier fait état d'un questionnaire EVEREST existant dans le secteur privé. Elle demande à la direction de mettre en œuvre un questionnaire similaire.

Plan de prévention du document unique (DU)

Le programme de prévention, issu du travail des comités techniques de suivi couvre 89% des risques recensés auprès des agents et chefs de services de janvier à mars 2009.

La réalisation du plan de prévention est estimée à 400 000 €, dont 83 700 € ont été financés en 2009 et 160 000 € sont budgétisés sur 2010. Reste 243 700 € à financer. La direction a recensé les agents en difficulté médicale, professionnelle ou sociale sur le département. Ils seraient au nombre de 55 à 60.

Dans les moyens de prévention, le DSF a refusé de demander des effectifs supplémentaires soulignés par le recensement des risques psycho-sociaux.

En effet, la surcharge mentale, le stress et la multiplicité des tâches n'auraient pas rencontré un si fort succès dans les risques dénoncés par les agents : La direction veut bien recenser des risques, mais ne veut pas mettre les moyens en personnels derrière. On voit ici la limite de l'exercice !

2. Rapport budgétaire de l'année 2009 et budget prévisionnel 2010

Entre 2009 et 2010, le budget de la DSF a subi une baisse de 1,3% : de 6 800 000 € en 2009, il est passé à 6 500 000 €.

La masse salariale passe à 48 600 000 €, soit une diminution de 2,4%.

Pas étonnant au vu des 33 suppressions d'emplois ! !

La somme consacrée aux loyers des bureaux s'élève à 1 100 000 € dont 850 000 € pour le Montaigne et 250 000 € pour le Béloise.

Le budget consommable informatique a augmenté de 20%. Nous avons demandé à la Direction si une politique d'austérité était envisagée ! Le DSF nous a répondu que les origines de cette augmentation allaient être examinées... et les gestions de stocks seraient à améliorer.

Des cartouches d'imprimantes n'ayant plus court auraient été stockées à tort. Il faudrait peut-être organiser la revente de ces cartouches comme les vaccins de la grippe A.

FO-DGFIP 95 a demandé le coût global de la mise en place du SIP d'ERMONT : 350 000 € financés par la DG.

Vote : FO et SNUI abstention, SNADGI contre.

3. Rapport informatique 2009 et plan d'action 2010

FO-DGFIP 95 a souhaité la confirmation du changement d'opérateur Internet. La direction nous a répondu que nous quitions Orange pour SFR et que ce basculement n'avait aucune incidence sur les dysfonctionnements du portail métier. Nous avons souligné les problèmes rencontrés par les collègues qui sont passés à OPEN OFFICE. La direction n'était pas au courant.

Concernant les logiciels AGADES et PARA, nous avons souhaité savoir pourquoi ils n'étaient pas sur le même poste de travail que les autres applications. On nous a répondu que c'était impossible sans nous donner d'explications.

Vote : toutes les OS se sont abstenues.

5. Approbation des règlements intérieurs horaires variables des futurs SIP d'Argenteuil-Ville et de Garges-Centre

Toutes les organisations syndicales ont refusé de participer au vote sur ce point, du fait de l'inégalité générée par le module à 38 heures : pour les personnels du SIP, ce module donne droit à 11 jours de RTT alors que ceux qui ne sont pas intégrés dans le SIP ne bénéficient que de 10 jours.

On est pour 11 jours pour tous !

6. Questions diverses

Pour la prise en charge des contribuables analphabètes, la direction va rappeler la procédure de saisie assistée sous ILIAD.

Sur les futures conditions de travail des agents des ressources humaines et budgétaires dans le cadre de la DLU, la direction n'a aucun élément à apporter du fait que la date de basculement en DLU n'est, à ce jour, pas connue.

Les représentants FO DGFIP au CTPL

Valérie Husson (titulaire) - Christophe FLAUX (expert)